

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 11

Artikel: La politique financière de la Confédération pendant la crise
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Confédération a été dans l'obligation d'augmenter les droits de douane, c'est-à-dire les charges qui reposent sur les épaules de la population laborieuse; 2° elles ont mis la Confédération dans l'impossibilité de prendre à sa charge de nouvelles tâches, pourtant urgentes (par exemple l'assurance-vieillesse et invalidité), étant donné qu'elle ne disposait pas des moyens financiers nécessaires; 3° cette méthode a abouti à un déficit permanent ainsi qu'à un endettement croissant.

La politique financière de la Confédération pendant la crise.

Par *Max Weber*.

I.

Les finances fédérales, comme d'ailleurs le pays tout entier, se sont ressentis fortement de l'aggravation de la crise mondiale à partir de 1931. La situation financière de la Confédération était menacée d'une part par le recul des recettes et, d'autre part, par l'accroissement des dépenses.

De tout temps les *recettes fiscales* de la Confédération ont été très *sensibles aux fluctuations de la conjoncture* parce qu'elles reposent en majeure partie sur le produit des droits de douane. Aux époques de crise, les importations reculent généralement, ce qui entraîne automatiquement une diminution des recettes douanières. Il est vrai qu'au cours de la dernière crise le recul des recettes douanières a été compensé en partie par l'augmentation de certains postes du tarif. Les recettes douanières de la Confédération ont atteint leur maximum en 1931 avec 308 millions. En 1932 elles avaient déjà diminué de 16 millions; les augmentations du tarif figurant dans les programmes financiers mirent fin à ce mouvement de régression.

Dans le message du Conseil fédéral relatif au budget de 1937 figure un tableau qui souligne d'autant mieux à quel point les recettes douanières sont sensibles aux fluctuations économiques que les recettes extraordinaires — déterminées par les mesures de crise — figurent en regard des recettes ordinaires.

Recettes douanières de la Confédération 1931/37.

	Recettes ordinaires	Recettes extraordinaires en millions de francs	Total
1931	282,4	32,4 a)	314,8
1932	290,0	31,6 b)	321,6
1933	274,8	32,4 b)	307,2
1934	269,2	46,4 c)	315,6
1935	247,2 d)	82,1 e)	329,3
1936 (provisoire)	221,2	103,5 f)	324,7
1937 (avant-projet)	206,3	98,0 f)	304,3

(Ces chiffres sont tirés des comptes publiés par l'Administration des douanes et ne correspondent pas tout à fait aux données de l'annuaire statistique dont nous nous sommes servi dans notre article.)

a) Revenu de l'impôt sur le tabac et des surtaxes douanières sur le beurre et le saindoux.

b) Revenu de l'impôt sur le tabac et des surtaxes douanières sur le beurre, le saindoux et les fourrages.

c) Revenu de l'impôt sur le tabac et sur les boissons distillées ainsi que des surtaxes douanières sur le beurre et les fourrages.

d) Non compris l'augmentation des droits de douane sur le sucre et la benzine (à partir du 30 juin 1935).

e) Revenu de l'impôt sur le tabac et les fourrages, impôt sur les boissons, augmentation des droits de douane sur le sucre et la benzine.

f) Revenu de l'impôt sur le tabac, impôt sur les boissons, augmentation des droits de douane sur le sucre et les carburants, timbres-quittances de douane et surtaxes douanières sur le beurre et les fourrages.

Les recettes douanières ordinaires ont donc diminué de 61,2 millions de 1931 à 1936. Ce recul de 22 pour cent est en relation directe avec l'aggravation de la situation économique. Toutefois, l'augmentation constante des recettes douanières extraordinaires a compensé dans une certaine mesure le recul des recettes ordinaires.

Les *droits de timbre* qui ont été accordés à la Confédération il y a quelque 30 ans afin de lui assurer une nouvelle ressource financière sont également sensibles aux fluctuations économiques. A chaque renversement de la conjoncture correspond un recul des émissions de titres et valeurs. L'industrie privée cesse presque entièrement d'émettre des actions. De même, les emprunts par obligations se font rares. Partant, le revenu provenant des droits de timbre baisse automatiquement. Les recettes de l'impôt sur les coupons sont plus stables. Les recettes de la Confédération sur les droits de timbre (y compris l'impôt sur les coupons) ont atteint leur maximum en 1928 avec 68,9 millions de francs pour tomber ensuite successivement à 40,9 millions en 1933. Cette diminution est de l'ordre de 41 pour cent. Les programmes financiers ont élevé le taux de l'impôt sur les coupons, si bien que les recettes des droits de timbre ont passé à 43,7 millions en 1934 et à 49,5 millions en 1936. La reprise économique de 1937 a permis, sans nouvelle augmentation du taux de l'impôt, un nouvel accroissement des recettes de 9 millions.

La troisième ressource fiscale de la Confédération, la taxe sur les exemptions militaires, a également souffert de la crise; son revenu a passé de 5,2 millions en 1929 à 4,2 millions en 1936. Cet impôt ne joue toutefois qu'un rôle secondaire. Les autres recettes fiscales de la Confédération, en particulier l'impôt de guerre prélevé jusqu'en 1932, étant affectées d'avance à des buts déterminés n'entraient pas en considération pour la caisse fédérale. Il ressort de ce qui précède que les recettes fiscales de la Confédération sont très sensibles aux fluctuations de la conjoncture.

Parallèlement à la diminution des recettes, les dépenses ont augmenté au cours des années de crise. Ce phénomène, que l'on

a pu constater dans toutes les corporations de droit public, est encore plus sensible dans un Etat fédératif où il est naturel que les plus faibles, les cantons et les communes, tentent, dans la plus large mesure du possible, de faire supporter au pouvoir central, financièrement plus fort, les lourdes charges de la crise. La crise est génératrice de misère économique que l'Etat, afin de remplir consciencieusement les tâches qui lui incombent, doit alléger. Les dépenses d'ordre social croissent, avant tout celles nécessitées par les secours de chômage. En outre, l'Etat doit engager de grosses sommes pour le soutien de l'économie, la création d'occasions de travail, l'encouragement de l'exportation, la protection et le maintien du revenu des professions indépendantes (agriculture et artisanat).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de crise de la Confédération au cours de ces dernières années:

Dépenses de la Confédération pour les mesures de crise.

Année	En millions de francs	Indice 1931 = 100	En pour-cent des dépenses budgétaires	Effectif annuel moyen du chômage
1928	3,9	18	1	8,380
1929	7,4	34	2	8,131
1930	14,8	69	3	12,881
1931	21,4	100	5	24,208
1932	36,9	172	9	54,366
1933	76,1	336	16	67,867
1934	90,8	424	20	65,440
1935	95,7	447	21	82,468
1936 *	108,2	506	23	93,009
1937 *	83,7	391	17	71,130
1938 (Budget)	61,8	288	11	—

* Chiffres approximatifs.

Les dépenses nécessitées par la lutte contre la crise, négligeables avant 1930 (elles comportaient uniquement les subventions aux caisses de chômage, de l'ordre de 2 millions ainsi que quelques millions destinés à l'encouragement de l'exportation du bétail), ont passé à plus de 100 millions en 1936. Comparativement à 1931, que nous considérerons comme point de départ de la crise, elles ont quintuplé en raison de l'aggravation constante de la situation économique de 1931 à 1936. Ce n'est guère qu'en 1937 qu'elles commencèrent à reculer ensuite de la reprise économique et de la diminution sensible du chômage. Toutefois, il est bien évident que les dépenses nécessitées par la lutte contre la crise devront figurer au budget aussi longtemps que des foyers de crise continueront de menacer notre économie et que l'effectif du chômage oscillera entre 50,000 et 100,000.

Le tableau suivant donne tous les renseignements nécessaires sur la structure des dépenses affectées à la lutte contre la crise.

Dépenses de la Confédération pour les mesures de crise.

	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936 *	1937 *	Budget 1938
	en millions de francs										
I. Mesures sociales d'ordre général:											
1. Assurance-chômage	2,5	2,0	3,2	6,0	20,1	29,1	26,5	22,3	} 30,0	19,4	16,0
2. Secours de crise	—	—	—	—	4,9	6,9	7,5	6,7			
3. Rééducation et perfectionnement professionnels des chômeurs	—	—	—	—	—	0,2	0,3	0,5	0,7	1,0	1,4
4. Lutte contre la crise et création d'occasions de travail	—	—	—	—	0,4	2,4	3,8	6,2	8,0	20,0	20,0
5. Mesures propres à développer la colonisation intérieure et dans les pays d'outre-mer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	0,3
6. Allocations de crise aux caisses de maladie facultatives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,3
II. Mesures économiques particulières:											
1. Commerce et industrie.											
a) Horlogerie	—	—	—	6,0	—	0,6	0,1	0,1	—	—	—
b) Broderie	—	—	—	0,8	0,25	1,7	1,0	0,4	0,8	—	0,4
c) Hôtellerie	—	—	—	—	1,0	1,0	1,5	0,9	1,0	1,0	1,0
d) Entreprises de transport	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	—	—
e) Création d'occasions de travail pour les ou- vriers à domicile	—	—	—	—	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
f) Prévoyance-chômage productive	—	—	—	—	0,1	0,2	0,6	3,5	9,0	2,0	1,5
g) Garanties contre les risques d'exportation	—	—	—	—	—	—	0,01	0,04	0,1	1,5	1,5
2. Tourisme étranger.											
a) Réduction des tarifs	—	—	—	—	—	0,7	0,7	1,2	1,5	1,4	1,4
b) Propagande touristique	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,6	0,6
c) Elargissement des routes alpestres et nou- velles constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	—	—
3. Agriculture.											
a) Aide aux agricult. dans une situation difficile	—	—	—	—	—	2,1	5,9	6,7	8,5	2,5	—
b) Soutien du prix du lait	—	—	2,0	2,5	7,7	26,7	34,3	34,1	26,0	22,4	11,3
c) Ecoulement du vin indigène	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,4	2,0	2,0
d) Encouragement de l'exportation du bétail	1,4	5,4	9,6	6,2	2,4	4,4	8,3	12,0	8,8	4,6	4,0
<i>Mesures propres à empêcher l'augmentation du coût de la vie:</i>											
Subside de compensation destiné à maintenir au niveau actuel le pain, les pâtes alimentaires et les produits farineux	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	4,0	—
* Chiffres approximatifs.	3,9	7,4	14,8	21,5	36,9	76,1	90,7	95,8	108,2	83,7	61,8

En additionnant le recul (environ 60 millions) des recettes douanières ordinaires, la diminution (30 millions environ) du produit des droits de timbre ainsi que l'accroissement des dépenses de crise (environ 100 millions), nous constatons que la situation financière de la Confédération s'est aggravée de quelque 190 millions ensuite de la crise économique. En réalité, ce chiffre est plus élevé parce que nous n'avons tenu compte que des principaux facteurs qui influencent la gestion des finances fédérales.

II.

Il importe d'examiner maintenant les réactions de la politique financière de la Confédération en face de la crise.

Constatons tout d'abord qu'elle n'y était pas préparée. Bien que l'évolution des finances des 20 ou 30 dernières années ait démontré jusqu'à quel point elle était sensible aux fluctuations de la conjoncture, aucune ressource financière nouvelle n'avait été prévue en cas de crise. On n'avait même pas pris les dispositions propres à réduire sensiblement, au cours des années de reprise économique, les charges financières énormes résultées de la guerre et de la crise des années d'après-guerre.

Il importe de rappeler les causes de cet endettement considérable de la Confédération. En 1913, la fortune de la Confédération était encore de 103 millions de francs. En 1919, à l'issue des hostilités, elle s'était transformée en une dette nette de 1086 millions. Ajoutons toutefois que la partie de la dette de mobilisation couverte plus tard par l'impôt de guerre figure dans cette somme. Mais il n'en reste pas moins vrai que la dette de la Confédération s'est considérablement accrue au cours des années de guerre, même si l'on fait abstraction des dépenses de mobilisation. Les déficits des comptes d'administration de l'Etat ont atteint 173 millions de 1914 à 1918. Au cours des années d'après-guerre, soit pendant la période de la réadaptation de l'économie à la production civile et de la violente crise économique de 1921/23, les finances fédérales enregistrèrent de nouveau des déficits considérables (374 millions de 1920 à 1924 seulement). De 1914 à 1924, ensuite de la guerre et de la crise économique, la Confédération accumula 1650 millions de dettes.

C'est donc avec un endettement considérable que les finances fédérales entrèrent dans la nouvelle crise. La situation financière réagit immédiatement aux premiers signes de la dépression économique. On déclara qu'étant donné son ampleur il était indispensable d'éviter toute aggravation de l'endettement de la Confédération. Le service de la dette fédérale, qui se limitait à 9 millions en 1913 en exigeait 125 en 1936. On peut donc dire que les hommes d'Etat qui, en dépit de tous les avertissements, n'ont pas pris les mesures nécessaires afin d'assurer à la Confédération des ressources suffisantes, sont largement responsables de la situation précaire des finances fédérales. Ces mesures auraient permis d'amor-

tir à temps les dépenses extraordinaires exigées par la mobilisation et la crise de l'après-guerre.

Par ailleurs, la politique financière des années de crise est caractérisée par son parallélisme avec la politique économique. On a pris prétexte des déficits croissants pour inaugurer une politique économique irrationnelle à laquelle la politique financière fut subordonnée. En 1932, le Conseil fédéral déclara qu'une baisse du coût de la production était indispensable afin de permettre à la Suisse de s'adapter au niveau international des prix et des salaires, en particulier des pays ayant procédé à la dévaluation. Le Conseil fédéral estimait que l'Etat devait contribuer à cet abaissement du coût de la production par une diminution des impôts, une baisse des salaires et un démantèlement du système de soutien des prix. Bien que les mesures prises sous l'impulsion des conseillers fédéraux Musy et Schulthess n'aient été qu'une imitation bien imparfaite des mesures de Brüning en Allemagne, elles n'en ont pas moins abouti à des résultats désastreux. Quant au but poursuivi, l'adaptation au niveau mondial, ces mesures se sont révélées absolument inadéquates; ce n'est qu'en 1936, en procédant à la dévaluation, que la Suisse s'est engagée dans la seule voie pouvant permettre cette adaptation.

On a tout d'abord tenté de réaliser par des moyens démocratiques la politique financière préconisée par le Conseil fédéral et la majorité de l'Assemblée fédérale. On a espéré y parvenir en se bornant à exclure de la procédure constitutionnelle une seule position, celle des traitements et salaires du personnel de la Confédération. Mais la revision de la loi dans le sens d'une baisse des traitements et salaires fut repoussée par le peuple par 505,190 contre 411,536 voix. L'initiative pour l'impôt fédéral de crise, contre-offensive du mouvement ouvrier, n'a pas été soumise à la votation populaire par le Conseil fédéral. Il est vrai que les revendications de cette initiative ont été réalisées peu de temps après, bien que sous une autre forme.

III.

C'est à ce moment que la politique financière de la Confédération, avec l'apparition des programmes financiers, entra dans le régime de la clause d'urgence. Peu après la votation du 28 mai 1933, le Conseil fédéral proposa, en recourant à la clause d'urgence, un programme financier de quatre ans. Dans ce premier programme figuraient diverses mesures de baisse de même que des mesures propres à soutenir l'économie, entre autres choses l'impôt de crise proposé par le mouvement ouvrier. Ce programme était en quelque sorte un compromis entre les deux tendances qui se disputaient âprement la conduite de la politique financière et économique. Parmi les mesures d'économie les plus importantes citons la baisse des subventions fédérales (10 millions) et la baisse des traitements et salaires du personnel fédéral, d'ailleurs allégée par des montants

exonérés. D'autre part, le nouvel impôt de crise assurait à la Confédération une recette de 30 millions environ par an. En outre, l'impôt sur les coupons fut augmenté si bien que la propriété fut obligée de participer dans une assez large mesure à l'assainissement financier. L'impôt sur les boissons, pour autant qu'il ne se limitait pas à une augmentation de l'impôt sur la bière mais constituait une charge fiscale pour les produits de l'agriculture suisse, se heurta à une violente opposition, disons même à un sabotage organisé. Son rendement financier fut à peu près nul. Il est regrettable que l'Assemblée fédérale, pour assurer de nouvelles recettes à la caisse fédérale, ait détourné de leur but les recettes provenant de l'impôt sur le tabac et les eaux-de-vie, destiné par la Constitution à alimenter l'assurance-vieillesse et survivants. Quoi qu'il en soit, les mesures prises par le premier programme financier frappaient davantage la propriété et la consommation de luxe que les prestations sociales et les salaires.

Le but poursuivi, l'équilibre du budget fédéral, ne fut pourtant pas atteint. Il est vrai que le déficit, qui était de 72 millions en 1933 tomba à 27 millions en 1934 et à 19 millions en 1935. Toutefois, l'aggravation de la crise entraîna un nouveau recul des recettes et une nouvelle augmentation des dépenses. C'est pourquoi la Confédération, à la fin de 1935, mit sur pied un second programme financier renforçant considérablement les mesures promulguées par l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933. Le budget de 1936 prévoyait un déficit de 102 millions et même de 172 millions si l'on y ajoute le déficit des C.F.F. Même après déduction des sommes affectées à l'amortissement de la dette, le déficit était encore de 121 millions. Le second programme financier voté en janvier 1937 devait mettre fin à ce déficit par toute une série de nouvelles économies et d'impôts promulgués pour 2 ans en complément du programme financier I arrivant à échéance à la fin de 1937. Parmi les nouvelles mesures d'économie citons l'aggravation, de 10 à 20 millions, de la baisse des subventions, y compris celles destinées à l'assurance-maladie, à l'assurance-accidents, à la formation professionnelle, à l'instruction publique, à la création d'occasions de travail, à la campagne notamment. En outre, la baisse des traitements et des salaires du personnel fédéral fut portée de 7 à 15 pour cent, mais toutefois ramenée à 9,5 pour cent par un montant exonéré de baisse. Les pensions furent également réduites; diverses autres économies furent envisagées au moyen de nouvelles réductions de l'effectif du personnel.

En ce qui concerne les recettes, l'augmentation de l'impôt sur les coupons en doubla le rendement. En outre, l'impôt sur le tabac fut augmenté de même que les droits de douane sur la benzine. Diverses autres augmentations sur les droits de douane vinrent frapper les produits de première nécessité. Les droits sur le sucre subirent une augmentation considérable. De même, des droits supplémentaires vinrent frapper les huiles et les graisses.

La Confédération introduisit la quittance de douane. Ces diverses mesures (à l'exception de l'impôt sur le tabac et les carburants) entraînèrent une nouvelle charge de 34 millions environ pour la consommation.

Bien que l'amélioration que les programmes financiers II et III devaient entraîner pour les finances fédérales en 1936/37 ait été estimée à 230 millions environ par année, l'équilibre tant attendu n'était toujours pas atteint. Au début de 1936 la situation financière s'aggrava d'une manière si alarmante qu'à la fin du premier semestre on comptait déjà avec un déficit de 50 millions de francs, la crise ne cessant pas de s'aggraver. Toutefois, après que la dévaluation et la reprise de l'économie mondiale eussent entraîné une sérieuse amélioration de la situation économique suisse et une diminution de quelques dizaines de milliers de chômeurs, on put enfin constater un allègement de la situation financière. Le déficit des comptes d'Etat tomba à 27 millions en 1936 et à 15 millions en 1937.

A la fin de 1937 les arrêtés fédéraux d'urgence arrivèrent à expiration. Mais au cours de 1937 le Conseil fédéral ne s'était pas résolu à proposer une réforme des finances dans le cadre de la Constitution, étant donné qu'il voulait attendre, comme il l'a lui-même déclaré, d'être en mesure de juger des effets de la dévaluation. C'est pourquoi le Conseil fédéral proposa un troisième programme financier urgent mais pour un an seulement et en promettant, dans ce délai, de mettre sur pied une réforme des finances soumise à la votation populaire.

Ce troisième programme financier constituait avant tout, mais avec quelques modifications, une prolongation des arrêtés financiers urgents de 1933 et 1936. La baisse des salaires du personnel fut légèrement adoucie; le taux de la baisse passa de 15 à 13 pour cent et le montant exonéré fut porté de 1600 à 1800 francs. Par contre, les subventions subirent une nouvelle réduction de 2 millions. Le Parlement repoussa toutes les propositions du Conseil fédéral dépassant cette somme. L'impôt sur les boissons (à l'exception de l'impôt sur la bière) fut abandonné ensuite de la résistance de la Suisse romande.

Les trois programmes financiers donnèrent lieu à des débats parlementaires très vifs. Le tableau ci-dessous, qui indique le résultat des votations aux Chambres fédérales, souligne nettement l'opposition à laquelle ces mesures déflationnistes, de même que la clause d'urgence, se sont heurtées.

	Programme financier I 13 oct. 1933		Programme financier II 31 janv. 1936		Programme financier III 27 oct. 1937	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<i>Clause d'urgence:</i>						
Conseil national . . .	91	66	113	57	86	56
Conseil des Etats . . .	33	1	—	—	31	4
<i>Votation finale:</i>						
Conseil national . . .	85	27	111	63	96	44
Conseil des Etats . . .	29	1	38	3	31	2

Les majorités réunies par ces arrêtés fédéraux d'urgence ne sont donc pas imposantes. On peut donc en conclure que ces projets auraient été repoussés par le peuple s'ils lui avaient été soumis. En ce qui concerne

les effets du programme financier,

le Conseil fédéral a publié dans son message du 18 mars 1938 un tableau que nous reproduisons ci-dessous. Ces chiffres permettent de constater que la moitié environ des sommes nécessitées par l'assainissement des finances a été obtenue par des économies ou par la mobilisation, en le détournant de son objet, du fonds des assurances sociales et que l'autre moitié a été assurée par de nouveaux impôts qui, en ce qui concerne les programmes financiers II et III tout au moins, frappaient surtout la consommation.

Effets des programmes financiers pour la Confédération et les chemins de fer fédéraux ¹

Mesures des programmes financiers	1934	1935	1936	1937 ³	1938 ²
	en millions de francs				
I. Economies:					
Subventions fédérales	9,7	10,7	20,0	20,0	21,4
Assurance-vieillesse et survivants .	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8
Militaire	1,1	1,6	2,8	2,8	2,1
Immeubles	1,0	0,8	1,4	2,0	—
Dépenses pour le personnel	18,0	18,5	36,6	37,0	30,0
Frais d'administration et dépenses pour le matériel	1,1	1,5	6,0	6,0	6,0
	50,7	52,9	86,6	87,6	79,3
II. Nouvelles recettes:					
Contributions de crise	18,4	31,0	29,8	28,0	30,0
Augment. des droits de timbre	7,1	8,2	14,6	16,2	18,0
Tabac	12,2	14,5	14,5	18,0	13,2
Boissons distillées	2,0	—	—	—	—
Impôt sur les boissons	—	16,4	19,2	19,0	12,0
Augmentation des droits de douane sur le sucre	—	—	16,8	15,0	13,0
Augmentat. des droits de douane sur les carburants pour moteurs	—	—	17,4	12,0	14,0
Huiles et graisses comestibles, aug- ment. des suppléments de prix	—	—	9,9	6,7	6,0
Droit de timbre sur les quittances douanières	—	—	7,3	8,2	8,5
	39,7	70,1	129,5	123,1	114,7
III. Prélèvements sur certains fonds:					
Fonds spécial de l'assurance-vieil- lesse et survivants	—	—	8,0	8,0	8,0
Fonds des assurances	—	—	1,0	1,0	1,0
Suspension du service des intérêts à divers fonds ou de versements	—	—	10,6	10,6	10,6
	—	—	19,6	19,6	19,6
Résultat pour la Confédération et les Chemins de fer fédéraux	90,4	123,0	235,7	230,3	213,6

¹ Sans le produit de l'augmentation des droits de douane sur le sucre et les carburants pour moteurs (augmentation opérée à titre provisoire en 1935 par l'arrêté du Conseil fédéral du 25 juin 1935) et sans le produit du relèvement des droits sur l'orge, le malt et la bière (arrêtés fédéraux des 30 septembre 1927 et 8 juillet 1932) et du relèvement des droits de douane sur le café, les succédanés de café et le thé (arrêté fédéral du 14 octobre 1933).

² Résultat probable.

³ Budget. Le résultat des programmes financiers en 1938 est de quelque 17 millions inférieur à celui de 1937. La différence est principalement due à l'atténuation de la réduction des salaires (5,5 millions de francs), à la nouvelle réglementation de l'imposition du tabac (5 millions) et à la limitation à la bière de l'impôt sur les boissons (7 millions).

Nous renonçons à commenter les programmes financiers d'une manière plus détaillée étant donné que nous l'avons déjà fait dans des numéros précédents de la « Revue syndicale ». Le reproche le plus grave que l'on doive leur adresser, c'est qu'ils ne constituent pas des étapes d'un programme économique et financier mais tout au plus les pièces d'un raccommodage insuffisant. Comme nous l'avons souligné au début, il eût été tout d'abord nécessaire de mettre tout en œuvre afin d'améliorer la situation économique étant donné que seule une reprise économique peut permettre un assainissement efficace des finances publiques. Nier qu'on ait beaucoup fait dans cette direction, ce serait manquer d'objectivité. Le tableau relatif aux mesures de crise donne les renseignements nécessaires. Rappelons que l'effet favorable de diverses mesures a été annulé par d'autres dispositions d'un effet contraire. Un exemple: Le Parlement a décidé de réduire les subventions, y compris celles prévues pour la création d'occasions de travail, dans le budget ordinaire; mais, en même temps, on précisa que quelques subventions pouvaient être prélevées sur les crédits extraordinaires pour la création d'occasions de travail et affectées aux travaux dont les crédits avaient été supprimés dans le budget ordinaire! Il va sans dire que cette méthode, absolument illogique, n'a fait que retarder et rendre plus coûteuse la création de possibilités de travail. Mais il est vrai que ces mesures ont été prises pour faire plaisir aux politiciens déflationnistes. On a également fait beaucoup de sacrifices au dogme sacro-saint de l'équilibre budgétaire, mais sans parvenir à réaliser cet équilibre.

De la politique financière poursuivie par la Confédération au cours des années de crise se dégage une leçon essentielle: à savoir qu'il est indispensable, sur le terrain fédéral, d'inaugurer sans tarder une politique conjoncturelle à laquelle la politique financière soit adaptée. Nous devons affirmer la primauté de la politique économique; en d'autres mots, les mesures financières doivent être subordonnées à l'objectif économique de la nation: une économie saine, du travail pour tous et la mobilisation de toutes les forces productives. Mais il va sans dire qu'il ne faut pas attendre les premiers signes de la crise pour prendre les mesures qu'une telle politique comporte. Aussi bien pendant les périodes de con-

joncture que pendant les périodes de recul économique ces mesures doivent jouer dans le cadre d'un programme défini, étant donné que le rôle de cette politique économique est de tenter de compenser et d'équilibrer les fluctuations de la conjoncture. Nous nous réservons de revenir ultérieurement sur ce problème.

Economie politique.

La conjoncture au cours du troisième trimestre 1938.

Vue générale.

Le mouvement de recul de la conjoncture mondiale auquel nous assistons depuis plus d'un an s'est ralenti au cours du 3^e trimestre; il s'est arrêté dans certains secteurs de l'économie et il a fait place à une amélioration dans d'autres. A part quelques exceptions et quelques interruptions, la tendance à la stabilisation des prix s'est maintenue sur les marchés des matières premières dont les réactions, comme on le sait, exercent une influence marquée sur l'évolution économique. A fin septembre, le danger de guerre menaçant a entraîné de brusques fluctuations des prix. Mais après le relâchement de la tension politique les prix des matières premières industrielles ont repris leur tendance à la hausse. Par contre, le prix du blé a fortement baissé ensuite de la récolte record engrangée cette année (la plus forte depuis 20 ou 30 ans).

Quant à la production, il semble qu'elle ait encore reculé au cours de ces derniers mois dans la plupart des pays industriels. C'est notamment le cas de tous les Etats européens, à l'exception de l'Allemagne. Aux Etats-Unis, par contre, nous constatons un revirement réjouissant. L'index de la production qui avait atteint son point le plus bas en mai avec 64 (1929 = 100) était déjà remonté à 74 en août. On estime que les chiffres de septembre et d'octobre seront encore supérieurs. Toutefois, la moyenne de l'année précédente n'est pas encore atteinte; le recul était encore de 25 % en août et de 35 % en mai. Les chiffres du commerce mondial ont également continué de baisser. En septembre nous constatons un fort courant d'achat en vue de compléter les stocks; la situation politique explique assez ce phénomène. Quoi qu'il en soit, la tendance à la hausse entraînera un accroissement des transactions commerciales et une amélioration dans le domaine des transports.

En Suisse, le recul de la conjoncture mondiale a été ressenti par nos exportations et par le tourisme de même que par les entreprises de transport. Par contre, le degré d'occupation s'est maintenu dans l'industrie travaillant pour le marché intérieur. Dans le bâtiment, l'activité a continué d'augmenter. Les effectifs du chômage accusent peu de changement. En juillet, pour la première fois depuis la dévaluation, le nombre des chômeurs a été plus élevé que l'année précédente; mais en août et en septembre, par contre, les chiffres du chômage étaient inférieurs à ceux de 1937. Quant au chômage partiel, il demeure considérable.

Les divers marchés.

De tous les marchés, c'est celui des capitaux qui s'est ressenti le plus fortement de la crise politique de la dernière semaine de septembre. Le monde des affaires comme les simples détenteurs de capitaux se sont efforcés